

## RISQUES SOCIAUX MULTIPLIÉS : FACTURE SALÉE !

Vous, actionnaires, faites confiance à la direction pour gouverner l'entreprise dans le respect des règles et la faire évoluer en toute sécurité, en aucun cas pour multiplier les risques sociaux.

### Plus de 10 condamnations pour discrimination :

Vous, actionnaires, avez le droit de contrôler les motivations des condamnations de la société STERIA et le coût total depuis des années. Le récent arrêt du 6 avril 2012 rendu par la Cour d'Appel de Toulouse l'a condamnée à payer plus de 150.000 € à un salarié victime de discrimination.

Vous, actionnaires, attendez de la direction de tenir compte des multiples jugements et d'arrêter les pratiques déjà condamnées.

Nous, salariés, vous alertons concernant les nombreux salariés mis à l'écart et privés volontairement d'activité pour un coût de plusieurs millions d'Euros par an et un préjudice équivalent.

### Système de Paie, Loi TEPA et heures supplémentaires :

Le système de paie de STERIA France nécessite votre attention.

Par courrier recommandé de juin 2009, l'URSSAF a alerté la direction des anomalies liées au non-respect de la Loi TEPA qui ont créé un préjudice en millions d'Euros pour une majorité de salariés matérialisé par des cotisations indues prélevées, un revenu net imposable majoré par erreur d'environ 14% sur la fiche de paie, un surplus versé d'impôt sur le revenu ainsi que des Prestations CAF minorées. La gouvernance de STERIA a préféré sans explication faire dormir ce courrier jusqu'en 2011 ! **Vous, actionnaires, devez demander des comptes aux responsables.**

Toutes les heures supplémentaires nécessitent d'être comptabilisées et prises en compte sur les fiches de paie. A défaut, STERIA risque d'être condamnée pour travail dissimulé et d'être exclue des marchés publics. L'obligation légale de contrôle et de décompte de ces heures a fait l'objet d'injonction répétée de l'Inspection du Travail depuis des années et d'un constat de la Cour d'Appel de Versailles. **Vous, actionnaires, devez exiger une gouvernance sérieuse et contrôlée de STERIA.**

### Mise à l'écart du Comité d'Entreprise qui est un organe d'alerte des actionnaires :

Selon les exposés des ordonnances, le « litige avec le client APRIA » concerne un sujet d'environ 30 000 hommes jours. Pourtant, les conséquences n'ont pas été valablement analysées en CE.

**Les salariés en France ont majoritairement mal noté leurs conditions dans l'enquête GPTW. Le syndicat STERIA Avenir demande aux actionnaires d'imposer une bonne gouvernance d'entreprise dans l'intérêt du personnel, des finances et du service rendu aux clients.**

